



association luxembourg

alzheimer

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE

SERVICES AMBULATOIRES



ACCOMPAGNER ET AIDER À VIVRE AVEC LA DÉMENCE

SOMMAIRE

1. Avant-propos
2. Général
 - 2.1 Objectifs de l'ala
 - 2.2 Concept et valeurs
 - 2.2.1 Le concept de l'ala
 - 2.2.2 Les valeurs de l'ala
 - 2.3 Direction
 - 2.4 Équipes
 - 2.5 Respect mutuel
 - 2.6 Confidentialité
 - 2.7 Pourboire
 - 2.8 Diagnostic
 - 2.9 Absence des clients ala plus
 - 2.10 Absence des hôtes du foyer de jour
 - 2.11 Absence du service thérapeutique et du service psychologique
 - 2.12 Préparation et administration des médicaments
 - 2.13 Protection de la santé et lignes directives
 - 2.14 Travail biographique
 - 2.15 Plan d'accompagnement individuel
3. Services et prestations ambulatoires
 - 3.1 ala plus - Service d'aide et de soins à domicile
 - 3.1.1 Directives générales
 - 3.1.2 Activités ménagères
 - 3.2 Foyers de jour
 - 3.2.1 Heures d'ouverture
 - 3.2.2 Objets personnels et vêtements de rechange
 - 3.2.3 Transport
 - 3.4 Service social et coordination
 - 3.5 Service psychologique
 - 3.6 Service thérapeutique
4. Offres de soutien de l'ala
 - 4.1 Groupe d'entraide
 - 4.2 Cours pour les proches
 - 4.3 Cercle de famille
 - 4.4 Helpline
 - 4.5 Comité d'éthique
5. Fondation Alzheimer

1. AVANT-PROPOS



M. Denis Mancini
Directeur opérationnel

Au nom de toute l'équipe des services ambulatoires de l'ala, je vous souhaite la bienvenue à vous et à votre famille. Depuis 1987, l'ala propose une prise en charge et un accompagnement spécifiques aux personnes atteintes de démence. Outre nos foyers de jour et notre service d'aide et de soins à domicile, nous proposons également toute une série de services de conseil et de soutien.

L'une de nos principales préoccupations est l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de démence. Nous essayons de placer l'individu au centre de nos

actions afin de maintenir une atmosphère de respect et de considération.

Le règlement intérieur a pour but de garantir un comportement mutuellement respectueux entre toutes les personnes concernées afin que la prise en charge des personnes atteintes de démence et de leur environnement social puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Denis Mancini
Directeur opérationnel

2. GÉNÉRAL

2.1 OBJECTIFS DE L'ALA

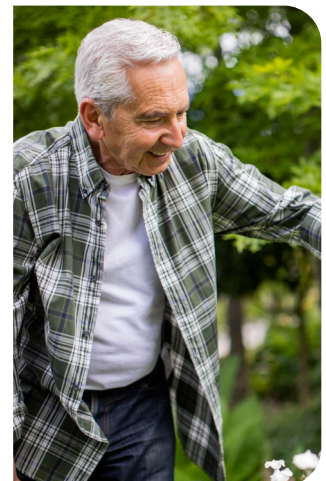
L'Association Luxembourg Alzheimer - en abrégé ala - est un réseau d'aide et de soins spécialisé dans la prise en charge de personnes atteintes de démence. Depuis sa fondation en 1987, l'ala s'engage au niveau national et international à défendre les intérêts des personnes concernées et de leurs proches.

Sur le plan sociétal, notre objectif est de faire émerger une prise de conscience générale de la démence ainsi qu'une détabouisation de cette maladie.

L'objectif principal de l'ala est d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir le bien-être des personnes atteintes de démence et de leur entourage.

C'est pourquoi les aspects fondamentaux suivants sont des indicateurs importants pour la mise en œuvre de notre concept global :

- la sensibilisation et l'information de la population sur le thème de la démence
- la collaboration avec les instances publiques et politiques, avec les acteurs sociaux et les institutions médicales ainsi qu'avec les partenaires du secteur de la santé
- le développement d'autres structures de soins et d'accompagnement spécifiques
- la promotion de groupes d'entraide et de groupes consultatifs
- la mise en œuvre de formations continues axées spécifiquement sur la démence
- l'amélioration générale des conditions de vie des personnes atteintes de démence et de leurs proches



2.2 CONCEPT ET VALEURS

2.2.1 Le concept de l'ala

Le principe qui sous-tend chacune de nos actions est le respect de la dignité et du caractère unique de la vie humaine. Notre priorité absolue est d'offrir aux malades et à leur famille la meilleure qualité de vie possible et un bien-être personnel maximal.

Nous mettons cette priorité en œuvre à l'aide de notre concept d'accompagnement dans nos foyers de jour, notre maison de séjour et de soins ainsi que nos autres services d'accompagnement et de conseil.

Notre concept est adapté aux exigences de la démence, global, stimulant les ressources individuelles, inclusif et continu.

2.2.2 Les valeurs de l'ala

- La personne atteinte de démence et son environnement social sont au centre des préoccupations de l'ala. Nous répondons de manière flexible aux besoins individuels et nous sommes toujours opérationnels.
- Nos collaborateurs sont des partenaires responsables, bien intégrés dans notre organisation, qui adhèrent pleinement à notre philosophie d'entreprise et qui effectuent leur travail de façon compétente.
- La durabilité est une des préoccupations majeures de l'ala. L'utilisation responsable des ressources sociales, écologiques et économiques permet de travailler dans un environnement innovant qui favorise la qualité.
- L'ala s'engage pour une communication interactive et transparente.

2.3 DIRECTION

L'ala est une association sans but lucratif qui est gérée par un directoire. Ce dernier est soumis à un conseil d'administration. Les fonctions de direction de la mise en œuvre organisationnelle et professionnelle sont assurées au quotidien par les responsables des différents services et foyers de jour.

2.4 ÉQUIPES

Les équipes de nos structures ambulatoires sont composées de différents groupes de professionnels spécialisés. Ces experts et leur collaboration multidisciplinaire nous permettent de répondre aux besoins individuels des personnes atteintes de démence et de leur environnement social dans le but d'offrir une prise en charge globale de qualité.



2.5 RESPECT MUTUEL

Vous pouvez vous attendre à ce que le personnel des structures et services ambulatoires vous accueille avec professionnalisme, compétence et amabilité. Dans les échanges avec les personnes concernées, il s'agit de créer une atmosphère respectueuse avec les proches et l'environnement social et d'interagir respectueusement avec toutes les parties.

2.6 CONFIDENTIALITÉ

Tous les employés de l'ala sont tenus de garder le secret professionnel en ce qui concerne la maladie des clients/hôtes et leur situation personnelle et économique. Ils ne peuvent pas transmettre de renseignements à de tierces personnes. Les exceptions à l'obligation du secret professionnel n'existent que dans la mesure où elles sont ordonnées par la loi ou par l'autorité compétente dans un cas particulier ou si le client/l'hôte a désigné une personne de confiance qui peut donner des renseignements.

2.7 POURBOIRE

Les employés de l'ala ne sont pas autorisés à recevoir des cadeaux ou des pourboires de la part des hôtes et des clients. Les membres de la famille ont néanmoins la possibilité de donner au responsable d'équipe un pourboire qui profitera à tous les membres de cette équipe. Il est également possible de faire un don à l'ala ou à la Fondation Alzheimer.

2.8 DIAGNOSTIC

Pour chacun de nos clients/hôtes, nous demandons un rapport médical établi par un médecin spécialiste (gériatre, neurologue ou neuropsychiatre) qui indique, dans la mesure du possible, le diagnostic exact de la démence.

En outre, nous vous demandons de vérifier avec le médecin traitant si les vaccinations courantes recommandées (poliomyélite, diphtérie et tétanos) ont été effectuées. Nous recommandons également la vaccination annuelle contre la grippe et le SARS-CoV-2 (Covid-19).

2.9 ABSENCE DES CLIENTS ALA PLUS

Toute absence du client doit être signalée à l'avance à l'antenne concernée. En cas d'absence non justifiée, nous nous réservons le droit de vous facturer les frais.

2.10 ABSENCE DES HÔTES DU FOYER DE JOUR

Toute absence de l'hôte doit être signalée au plus tard avant 8h00 au foyer de jour concerné. En cas d'absence non justifiée, nous nous réservons le droit de facturer les frais.

En cas d'absence soudaine et imprévisible, celle-ci peut également être annoncée sur le répondeur téléphonique du foyer de jour.

En cas d'absence prolongée d'un hôte, nous ne pouvons pas garantir que nous serons à même de vous proposer les mêmes jours et la même fréquence de visite.

2.11 ABSENCE DU SERVICE THÉRAPEUTIQUE ET DU SERVICE PSYCHOLOGIQUE

Toute absence du client doit être signalée à l'avance au service concerné. En cas d'absence non justifiée, nous nous réservons le droit de vous facturer les frais.

2.12 PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

La base de toute préparation et administration de médicaments nécessite une prescription médicale du médecin traitant. Si la médication est modifiée, la famille en informe le service d'aide et de soins ou le foyer de jour.

Afin d'assurer la meilleure préparation et administration possible des médicaments à domicile, nous vous demandons de conserver les médicaments dans un endroit sûr. La préparation hebdomadaire des médicaments et l'administration des médicaments sont payantes.

2.13 PROTECTION DE LA SANTÉ ET LIGNES DIRECTIVES

En cas de signes d'une maladie infectieuse, nous demandons aux proches de consulter le médecin traitant et d'informer les services concernés du diagnostic. Afin d'éviter la propagation de maladies infectieuses, nous vous demandons de soigner votre proche à domicile. Pour les mêmes raisons, nous nous réservons le droit de ramener un hôte malade à la maison.

Pour tout problème de santé, nous vous prions de contacter le service concerné. Afin de pouvoir garantir des soins appropriés, il est important de nous informer de tout changement de l'état physique, mais aussi psychique de la personne concernée.

Nous sommes tenus d'appliquer les directives et les recommandations des ministères compétents.

Nous recommandons de consulter le médecin traitant deux fois par an pour un suivi afin de surveiller l'évolution de la démence et d'adapter le traitement si nécessaire.

2.14 TRAVAIL BIOGRAPHIQUE

Pour un accompagnement et une prise en charge individuels, il est important que nos équipes disposent d'un maximum de données biographiques du client/de l'hôte. La connaissance de la vie de la personne concernée facilite l'établissement d'une relation de confiance, de sécurité et de convivialité.

2.15 PLAN D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Un bilan individuel des compétences et des besoins est établi pour chacun de nos clients/hôtes. Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, nous définissons les objectifs à atteindre et les démarches à suivre pour satisfaire au mieux les besoins spécifiques du client/de l'hôte.

Un échange avec les proches nous permet d'améliorer constamment la qualité de l'accompagnement et de construire une relation avec la personne atteinte de démence.



3. SERVICES ET PRESTATIONS AMBULATOIRES

Les services ambulatoires de l'ala comprennent un service d'aide et de soins à domicile et six foyers de jour. Nous disposons aussi d'un service social et de coordination, d'un service psychologique et d'un service thérapeutique. L'ala s'adresse exclusivement aux personnes atteintes de démence et à leur environnement social.

3.1 ALA PLUS - SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

ala plus est le service d'aide et de soins à domicile de l'ala qui assure un accompagnement, un encadrement, une aide et des soins à domicile.

3.1.1 Directives générales

Les prestations sont définies en concertation avec toutes les parties concernées lors de l'entretien d'admission et elles sont adaptées selon les besoins. La collaboration avec d'autres services de l'ala et des prestataires externes est prise en compte. Nous nous efforçons de respecter les heures des rendez-vous. En raison d'événements imprévisibles, il peut arriver que le plan des tournées soit retardé. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

3.1.2 Activités ménagères

Pour l'exécution des activités ménagères, nous vous prions de mettre à disposition le matériel nécessaire. Au besoin, nous pouvons vous fournir un kit de nettoyage pour un prix forfaitaire fixe.





Foyer Villa Reebou, Dudelange



Foyer Espérance, Esch/Alzette



Foyer Minettsheem, Rumelange



Foyer Bonnevoie, Bonnevoie



Foyer Dominique Marth, Dommeldange



Foyer Gënzegold, Dahl

3.2 FOYERS DE JOUR

Le foyer de jour offre aux personnes atteintes de démence une prise en charge dans un environnement adapté à la démence. L'objectif de la prise en charge dans nos foyers de jour est de maintenir et de stimuler les capacités individuelles, de retarder le processus d'évolution de la maladie et de favoriser ainsi l'autonomie de nos hôtes.

3.2.1 Heures d'ouverture

Nos foyers de jour sont ouverts en semaine du lundi au vendredi. Les samedis et les jours fériés, les foyers de jour de Dommeldange et de Dudelange sont ouverts.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,
- les samedis et les jours fériés de 9h00 à 17h30.

Les inscriptions du lundi au vendredi sont déterminées lors de l'entretien d'admission de l'hôte et sont adaptées selon les besoins.

Pour les jours fériés, une inscription supplémentaire est nécessaire, au moins 7 jours à l'avance et au plus tôt 2 mois à l'avance.

Le jour de l'an et le jour de Noël, tous nos foyers de jour sont fermés.

3.2.2 Objets personnels et vêtements de rechange

Il est utile de marquer les objets personnels (par ex. lunettes, portefeuille, sac à main, etc.) ainsi que les vêtements avec le nom de l'hôte. Nous vous prions de mettre à disposition des vêtements de rechange. Pour des raisons de responsabilité, nous attirons votre attention sur le fait qu'il est conseillé à l'hôte de n'avoir qu'une petite somme d'argent sur lui. Les frais occasionnés pendant les sorties comme, par exemple, les boissons, seront payés et facturés par nos soins.

En outre, nous recommandons de contracter une assurance responsabilité civile pour le visiteur afin de couvrir d'éventuels dommages.

3.2.3 Transport

Les heures de départ et de retour du service de transport sont fixées lors de l'entretien d'admission. Nous vous prions de respecter les horaires convenus. En raison d'événements imprévisibles, il peut arriver que le plan des tournées soit retardé. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension. Le chauffeur ne peut pas attendre l'hôte plus de 10 minutes. Une fois ce délai passé, il est tenu de continuer sa tournée.

Nous tenons à préciser que pour les hôtes qui sont seuls à la maison à leur retour, nous ne fermons pas la porte d'accès à clé pour des raisons de sécurité (par exemple, incendie d'appartement). Nous déclinons toute responsabilité après le retour à leur domicile.

La famille est obligée de sécuriser l'accès au domicile depuis et vers le bus. Nous nous réservons le droit de refuser le transport si un accès sécurisé n'est pas garanti (par exemple, en cas de verglas).

Les informations concernant l'organisation et la prise en charge de la personne atteinte de démence doivent être communiquées par téléphone au foyer de jour, par e-mail ou via le cahier de communication.



3.4 SERVICE SOCIAL ET COORDINATION

Au cours de l'évolution de la maladie, les familles sont souvent submergées de démarches administratives telles que la rédaction de diverses demandes.

Notre service social et coordination offre également aide et assistance dans ces domaines.

Notre service social et coordination :

- fournit des informations sur la maladie,
- répond aux questions sur la démence et les symptômes possibles,
- fournit des conseils pratiques individuels pour aider les personnes atteintes de démence et leurs proches,
- organise l'encadrement des proches,
- fournit des informations sur toutes les offres de soutien existantes (réseau d'aide et de soins, foyers de jour, etc.),
- élabore une solution individuelle avec les proches,
- organise et coordonne les aides nécessaires dans le cadre de l'assurance dépendance.

3.6 SERVICE PSYCHOLOGIQUE

Le service psychologique offre un soutien psychologique aux personnes concernées ainsi qu'à leurs proches. Des séances individuelles sont possibles, tout comme des consultations communes entre la personne concernée et ses proches.

3.6 SERVICE THÉRAPEUTIQUE

Le service thérapeutique propose, dans le cadre de l'assurance dépendance, des mesures de soutien qui favorisent le maintien et le développement de l'autonomie au quotidien.

Dans le cadre de ces mesures de soutien thérapeutique, nous travaillons avec la personne sur les compétences nécessaires à son autonomie dans les domaines de l'hygiène, de la nutrition, du changement de vêtements, de l'élimination, de la mobilité et de l'autonomie.

Au-delà des aides techniques (par ex., des aides à la mobilité), les conseils en matière d'adaptation du logement dans l'environnement familial (par ex., la diminution du risque de chute) comptent parmi les offres du service thérapeutique.

4. OFFRES DE SOUTIEN DE L'ALA

4.1 GROUPE D'ENTRAIDE

Le groupe d'entraide s'adresse aux personnes atteintes d'un début de démence et à ceux qui ont reçu le diagnostic de démence. Souvent elles se sentent dépassées et abandonnées.

Le groupe d'entraide leur permet d'échanger avec d'autres personnes dans un cadre protégé et leur offre un soutien et un accompagnement professionnels.

4.2 COURS POUR LES PROCHES

Notre « Cours pour les familles concernées » s'adresse à tous les proches des personnes concernées qui souhaitent obtenir des informations supplémentaires sur le thème de la démence et sur la manière de l'aborder. Les personnes atteintes de démence ont besoin d'un soutien pour faire face à la maladie.

4.3 CERCLE DE FAMILLE

Notre groupe de discussion « Familjekrees » complète notre offre de conseil et d'accompagnement pour les proches et les aidants.

4.4 HELPLINE

Avec la ligne d'assistance, l'ala est un interlocuteur privilégiée pour les situations dans lesquelles une aide immédiate par téléphone est requise. Le numéro de téléphone 26 432 432 de la helpline est accessible tous les jours, 24 heures sur 24. La helpline ne doit pas être utilisée pour signaler les absences des hôtes et des clients.



Avec l'aimable soutien de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

4.5 COMITÉ D'ÉTHIQUE

La démence est une maladie très difficile à vivre, tant pour la personne concernée que pour son entourage. Souvent, on ne comprend plus ce que la personne atteinte de démence veut nous dire et on hésite à prendre des décisions avec ou pour la personne concernée.

En cas de décisions difficiles et pénibles qui vous semblent sans issue, vous pouvez vous adresser au comité d'éthique.

Ses coordonnées :

Comité d'éthique ala
Association Luxembourg Alzheimer
Boîte postale 5021
L-1050 Luxembourg
ethik@alzheimer.lu

5. FONDATION ALZHEIMER

En tant que personne privée et/ou si vous souhaitez faire un don au nom d'une personne décédée, vous pouvez le faire à notre Fondation Alzheimer. En tant qu'organisme d'utilité publique, celle-ci est habilitée à recevoir des dons déductibles fiscalement.

E-mail : fondation@alzheimer.lu

Les numéros de compte de la Fondation Alzheimer

BCEE : LU06 0019 1000 6828 3000
BILL : LU11 0029 1565 1646 9200
BGLL : LU49 0030 1128 5679 0000



SERVICES DE L'ALA

- Service social et coordination
- Service psychologique
- Service thérapeutique
- Comité d'éthique
- Service de conseil en matière d'adaptation du logement
- Formations continues pour les professionnels
- Cours pour les proches
- Helpline (24 h/24) : 26 432 432
- Groupes d'entraide

STRUCTURES DE L'ALA



FOYER ESPÉRANCE

51, Rue Zénon Bernard
L-4031 Esch/Alzette

Tél. 26 007-380



FOYER DOMINIQUE MARTH

45, Rue Nicolas Hein
L-1721 Dommeldange

Tél. 26 007-340



FOYER MINETTSHEEM

6, Rue de la Fontaine
L-3726 Rumelange

Tél. 26 007-400



FOYER GËNZEGOLD

1, Daehlerbaach
L-9644 Dahl

Tél. 26 007-320



FOYER VILLA REEBOU

104, Rue de l'Hôpital
L-3488 Dudelange

Tél. 26 007-360



FOYER BONNEVOIE

145, Route de Thionville
L-2611 Luxembourg

Tél. 26 007-300



MAISON DE SÉJOUR ET DE SOINS „BEIM GOLDKNAPP“

8, Gruefwee
L-9147 Erpeldange/Sûre

Tél. 26 007-500



ala plus Service d'aide et de soins à domicile

145, Route de Thionville
L-2611 Luxembourg

Tél. 26 007-1

helpline 26 432 432

www.alzheimer.lu | info@alzheimer.lu